



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 97930

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le statut juridique des services d'hébergement de contenus en ligne et sur les négociations à venir au niveau européen sur le droit d'auteur. Par courrier adressé à la Commission européenne au mois de juin 2016, plusieurs centaines d'artistes ont demandé la révision du statut juridique de ces services d'hébergement, cause d'une distorsion économique réelle et d'un détournement de la valeur ajoutée des œuvres artistiques au profit de ces plateformes et au détriment des artistes. Ces négociations revêtent une importance primordiale pour la pérennité de l'industrie musicale et cinématographique, dont les difficultés économiques sont connues, et pour la sauvegarde de la créativité artistique. Il lui demande donc quelle position sera défendue par le Gouvernement lors de ces négociations européennes et quelles mesures la France fera valoir auprès de la Commission européenne pour protéger davantage les œuvres et les artistes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97930

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 2016

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6758

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)